

*Affaires courantes*

**L'hon. Elmer MacKay (ministre des Travaux publics):** La commission de la capitale m'informe comme suit:

Le conseil des résidences officielles (CRO) a été établi en 1984 pour dispenser des conseils indépendants et impartiaux au premier ministre et au gouvernement en matière d'aménagement, d'entretien, de renouvellement du mobilier et de fonctionnement des édifices et terrains appartenant aux sept résidences officielles du Canada.<sup>1</sup>

En 1986, la Commission de la capitale nationale (CCN) assumait la responsabilité des six résidences officielles situées dans la région de la Capitale nationale, alors que Travaux publics Canada devait s'occuper de la Citadelle de Québec. Tous les projets et les acquisitions d'envergure exigent l'autorisation préalable du CRO, et il faut respecter des limites budgétaires strictes et se limiter scrupuleusement aux crédits approuvés par le Parlement. Les projets de moindre importance sont entrepris directement par la CCN.

Comme le CRO l'indiquait dans son troisième rapport, publié pendant l'été de 1990, la part du lion des dépenses publiques consacrées aux résidences officielles va aux rénovations essentielles, aux réparations et à l'entretien courant des édifices, à la restauration et la conservation du mobilier et des oeuvres d'art appartenant à la Couronne et qui font partie du patrimoine. Depuis son établissement, le CRO a vu à ce que les fonds publics soient dépensés uniquement pour répondre à des besoins légitimes et vérifiables.

On devrait aussi prendre note du fait qu'en plus d'être de grandes résidences, il s'agit d'édifices vieillissants: quatre d'entre eux comprennent des constructions qui existaient déjà au début du siècle. Toutes les résidences officielles sont inscrites au répertoire fédéral des édifices du patrimoine, un statut qui en exige la protection et la préservation pour les générations futures.

De janvier 1988 à août 1991, les frais d'ameublement et de décoration ont atteint 39 524 \$ au 24 promenade Sussex et 60 359 \$ pour la résidence du lac Harrington. Pour fins de comparaison, le CRO a mentionné dans son rapport que le total des frais de fonctionnement de sept résidences officielles pour l'année financière 1989-1990 a atteint 2,8 millions de dollars, dont 1,26 million \$ a été consacré à Rideau Hall, 107 000 \$ à Stornoway et 219 000 \$ au 24 promenade Sussex.

<sup>1</sup>Il s'agit des résidences suivantes: les deux résidences du gouverneur général, Rideau Hall à Ottawa et la

Citadelle de Québec; les résidences du premier ministre au 24 de la promenade Sussex et au bord du lac Harrington; la résidence du chef de l'opposition, Stornoway; la résidence du président de la Chambre des communes, la Ferme de Kingsmere; et la résidence des invités du gouvernement au 7 Rideau Gate.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'allais en fait poser quelques dures questions à mon cher collègue, mais étant donné qu'il a répondu à tant de questions, je veux bien patienter un peu.

Je félicite le gouvernement d'avoir fait ses devoirs pendant le congé parlementaire et d'avoir répondu à ces questions. Je suis heureux de pouvoir dire quelque chose de bien de mon collègue pour le travail qu'il a fait.

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### LES FORMULAIRES DE DÉCLARATION D'IMPÔT

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais revenir sur ce point et en débattre avec mon collègue le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre.

Je n'ai pas voulu le soulever plus tôt pour des raisons évidentes, mais, comme nous le savons tous, les formulaires de déclaration d'impôt sont en train d'être distribués dans les bureaux de poste, et les gens ont commencé à aller en chercher, surtout celles qui ne sont pas personnalisées. J'ai appris, comme tout le monde je suppose, qu'un grand nombre de bureaux de poste de l'Ouest ont fait savoir que les contribuables ne pourront pas s'en procurer avant le 13 février parce qu'ils ont reçu des formulaires dans une des langues officielles, mais pas dans l'autre.

Mon collègue pourrait-il me dire s'il serait possible qu'on annonce demain—en ce moment de l'année où tout le monde veut remplir sa déclaration d'impôt—quand on pourra s'en procurer dans les deux langues officielles, surtout dans les bureaux de poste de l'Ouest.

**M. Cooper:** Monsieur le Président, je suis gré au député de me donner avis du sujet qu'il veut soulever. Je vais me renseigner et je lui répondrai dès que possible.